

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 05/04/2024

RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

- **Recommandation n°1** : Veiller, à l'occasion des prochaines évolutions de compétences, à l'organisation d'une réunion de la CLECT, à l'exacte détermination des charges transférées et à la traçabilité des calculs.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) se réunit systématiquement lorsqu'il s'agit d'évaluer avec exactitude la détermination des charges transférées.

La CLECT s'est réunie à deux reprises durant l'année 2023 :

- Le 20/01/2023 : La CLECT devait se prononcer sur le coût net des charges transférées de la Ville de Gien à la Communauté des Communes Giennoises relative au stand de tir du Merisier situé à Gien ainsi des charges transférées de la Communauté des Communes Giennoises vers la Commune de Poilly-Lez-Gien pour le dojo situé sur son territoire. Un rapport a été rédigé contenant l'évaluation des transferts de charges relative au stand de tir du Merisier à Gien et l'évaluation des transferts de charges relative au dojo à Poilly-Lez-Gien.
- Le 26/05/2023 : La CLECT devait se prononcer sur le coût net de la prise compétence « *création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dite IRVE* ».
- **Recommandation n°2** : Formaliser un dispositif de prévention des conflits d'intérêt concernant les élus.

La formalisation d'un dispositif des conflits d'intérêt concernant les élus s'est traduite par la désignation d'un Référent déontologique des élus du conseil communautaire (délibération n°2023/133 du 29/09/2023). En 2024, une charte déontologique sera proposée afin de compléter ce dispositif.

- **Recommandation n°3** : Compléter l'ensemble des annexes des documents budgétaires.

Une attention toute particulière est faite quant au respect des dispositions législatives et réglementaires sur ce point.

Autres actions entreprises à la suite des observations de la CRC Cer

- Mise à jour des statuts de la Communauté des Communes Gienneses afin de se conformer aux nouvelles dispositions en vigueur (fin de la distinction compétences facultatives/compétences optionnelles – Loi du 27/12/2019).
- La CDCG dispose d'un projet de territoire adopté par délibération n°2023/069 du 20 juin 2023.
- Un projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale des employés municipaux qui reçoit une subvention de la CDCG est en cours. Une réunion a eu lieu fin 2023 avec les membres du Bureau de l'association.
- Une cartographie des achats est en cours afin de proposer une nomenclature pour les achats de fournitures.